



# Élections

# TPE 2012

Bulletin numérique confédéral aux organisations de la CGT / 7

## NOMBRES D'INSCRITS POUR LES ÉLECTIONS TPE PAR RÉGION

ALSACE	127 543
AQUITAINE	244 937
AUVERGNE	90 656
BOURGOGNE	108 411
BRETAGNE	219 189
CENTRE	166 150
CHAMPAGNE-ARDENNES	82 368
CORSE	29 262
FRANCHE-COMTE	74 452
GUADELOUPE - ST-BART - ST-MART	33 072
GUYANE	8 345
ILE-DE-FRANCE	975 848
LA REUNION	49 951
LANGUEDOC-ROUSSILLON	191 625
LIMOUSIN	50 093

LORRAINE	133 964
MARTINIQUE	27 513
MIDI-PYRENEE	206 948
NORMANDIE-BASSE	105 622
NORMANDIE-HAUTE	116 837
NORD-PAS-DE-CALAIS	226 883
PAYS DE LOIRE	245 967
PICARDIE	109 508
POITOU-CHARENTES	125 420
PACA	385 781
RHONE-ALPES	474 654
ST-PIERRE-ET-MIQUELON	837
TOTAL	4 611 836

## RAPPEL : COMMUNICATION DURANT LA PERIODE DE SCRUTIN.



### Article 2.7.1.2 Propagande durant le scrutin.

(Circulaire d'application relative à l'organisation du scrutin TPE.)

En raison de la période étendue du vote pour la présente opération (15 jours) les actions de communication des organisations syndicales candidates durant cette période sont autorisées.

### SITE OFFICIEL INFO ET VÉRIFICATION D'INSCRIPTION

[electiontpe.travail.gouv.fr](http://electiontpe.travail.gouv.fr)

TPE2012-lacgt.fr

## VOUS TROUVEZ, CI-JOINT, DEUX MODÈLES DE COURRIER EN DIRECTION DES MAIRIES À SAISIR

le premier vise à interpeller les maires sur la nécessité d'informer des élections TPE dans leurs publications municipales et d'apposer (en plus des panneaux d'affichage libre quand ils existent) des panneaux nous permettant de mener campagne ; le second vise à demander aux Maires dont les communes qui ne disposent pas de panneaux d'affichage libre de se mettre en conformité avec la loi.

Union départementale ou locale de .....le .....

Madame, Monsieur le Maire  
XXXXXXXXXXXXXXXX

Madame, monsieur le maire,

Vous le savez, du 28 novembre au 12 décembre 2012 auront lieu les élections dans les TPE (Très Petites Entreprises). Elles concernent tous(tes) les salarié(e)s travaillant dans les entreprises de moins de 11 salarié(e)s.

Au niveau national, plus de 4 600 000 salarié(e)s sont concerné(e)s, plus de.....sur notre région.

Elles et ils dépendent de l'artisanat, des professions libérales, des associations, du particulier employeur, du commerce, de petites entreprises industrielles, etc.

C'est la première fois qu'elles et qu'ils pourront voter pour les organisations syndicales qui les représenteront.

De très nombreux(ses) salarié(es) résidant sur votre commune sont concerné(e)s. aussi, nous adressons nous à vous pour que :

- référence soit faite à ce scrutin dans votre bulletin municipal ;
- des panneaux soient mis à disposition sur votre commune (de même que pour les élections politiques et prud'homales) afin que les organisations syndicales puissent informer sur ce scrutin.

Dans l'attente des dispositions que vous ne manquerez pas de prendre,

Veuillez agréer,

Madame, Monsieur le Maire, l'expression de toute notre considération.

Pour l'Union départementale ou locale CGT

Union Départementale ou Locale de .....le .....

Madame, Monsieur le Maire  
XXXXXXXXXXXXXXXX

Madame, monsieur le maire,

Nous avons constaté, sauf erreur de notre part, que les habitants de votre commune ne disposent pas de panneaux d'affichage libre public, tel que pourtant prévu par la loi et ce contrairement à la plupart des communes du département.

Aussi, tout particulièrement à l'approche des prochaines échéances électorales, pour les salariés des toutes petites entreprises il apparaît urgent que votre commune se mette en conformité avec les dispositions du Code de l'Environnement (articles L 581-13n R 581-2 et 3).

Je vous remercie de nous tenir informé des rapides dispositions que vous ne manquerez pas de prendre afin que soient respectés les termes de la loi dans ce domaine.

Dans cette attente, Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, nos salutations les plus respectueuses.

Pour l'Union départementale ou locale CGT

## SONDAGE PAR HARRIS INTERACTIVE

**Comme vous le savez, nous avons fait réaliser un sondage par Harris Interactive. Cette Enquête a été réalisée en ligne du 20 au 30 juillet 2012. Sur un échantillon de 1039 personnes représentatives des salariés de TPE (entreprises ayant moins de 11 salariés), à partir de l'access panel Harris Interactive. Méthode des quotas et redressement appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, secteur d'activité et région de l'interviewé(e).**

### QUE RETENIR DE CETTE ÉTUDE :

**Les salariés de TPE apparaissent très majoritairement satisfaits (86%) de leur métier mais se sentent aujourd'hui peu valorisés** dans la société française (44%), et encore moins dans les médias (36%) et parmi les responsables politiques (28%). Près d'un tiers ont même le sentiment que leur profession est de plus en plus dévalorisée. Ils déclarent dans une large proportion **exercer un métier intéressant**, ce qui constitue une dimension importante selon eux pour être heureux au travail. Ils ont également le sentiment de parvenir à un bon équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée, déclarant travailler en moyenne 39 heures par semaine. Mais ils estiment que **l'autonomie et les responsabilités dont ils sont heureux de bénéficier dans le cadre de leur travail ne s'accompagnent pas suffisamment de possibilités d'évolution de carrière**. Par ailleurs, **seule une moitié d'entre eux considère être bien payée et une majorité estime ne pas bénéficier de droits et d'avantages sociaux**.

Notons qu'ils jugent à hauteur de 69% leur salaire inférieur à ce qu'ils devraient toucher et aimeraient en moyenne avoir un salaire de 1946 euros.

Plus précisément en étudiant leurs espérances en matière de salaire comparaison faite entre le salaire qu'ils touchent et celui qu'ils souhaitent, ils demandent une augmentation en moyenne de 400€ par mois, croisant ainsi nos revendications du Smic à 1700 € base mini des grilles de salaire et d'un 13<sup>e</sup> mois.

Enfin, constatons qu'environ un tiers d'entre eux n'a pas le sentiment d'avoir un emploi stable, alors même qu'il s'agit d'une forte préoccupation.

**36% des salariés de TPE interrogés déclarent faire confiance aux syndicats pour défendre leurs intérêts.**

Mais cela ne les empêche pas de penser qu'il est du ressort des syndicats de soutenir un salarié en cas

De conflit avec l'employeur,

D'apporter une aide et un conseil juridique, De défendre les droits individuels

Ou encore de participer aux négociations au niveau national.

47% affirment – à froid - être prêts à adhérer à un syndicat pour défendre leurs intérêts et ceux de leurs collègues, mais

37% sous certaines conditions. Les principales étant l'apolitisme du syndicat, son caractère non partisan et non idéologique ainsi que son caractère constructif. Ces réponses

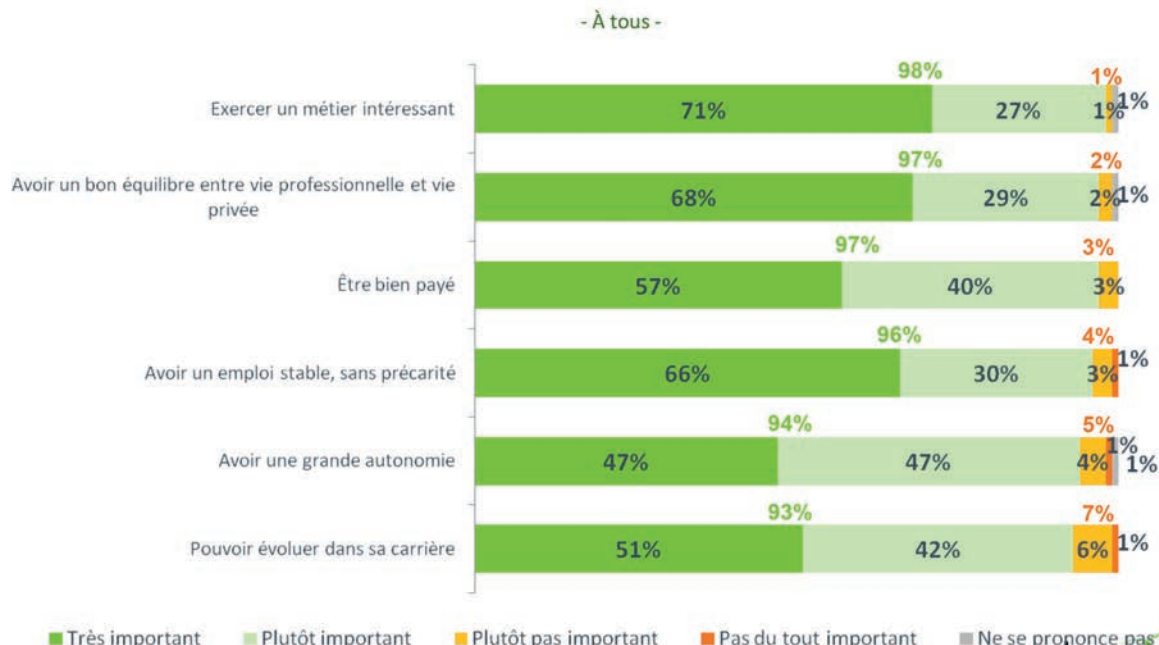
démontrent un déficit d'explication sur notre syndicalisme, ces salariés sont souvent sous l'influence d'informations

provenant de leurs employeurs, des médias ou de ce qu'ils perçoivent puisque en vérité il ne nous connaissons pas véritablement, même s'ils ont une idée sur ce que nous devrions

faire. Ce qui nous renvoi à notre syndicalisme et sa construction pour les salariés des toutes petites entreprises.

**Les salariés de TPE accordent une grande importance à l'intérêt du métier, mais aussi à l'équilibre vie privée / vie professionnelle, au salaire, et à la stabilité de l'emploi**

Pour chacun des critères suivants, indiquez s'il est selon vous très important, plutôt important, plutôt pas important ou pas du tout important pour être heureux au travail.



## DANS LE DÉTAIL : DES SALARIÉS DE TPE SATISFAITS DE LEUR MÉTIER MAIS SE SENTANT PEU VALORISÉS

**86% des salariés de très petites entreprises interrogés se déclarent satisfaits de leur métier**, dont environ 3 sur 10 (29%) très satisfaits, contre seulement 13% qui n'éprouvent pas de satisfaction dans l'exercice de leur profession. Ces chiffres globaux sont légèrement supérieurs à ceux généralement observés pour l'ensemble de la population de salariés. Notons que cette satisfaction est encore plus largement répandue et intense parmi les plus jeunes (92% des 16-24 ans, dont 37% très satisfaits), les salariés du secteur associatif, de l'économie sociale et solidaire (91%, dont 37%), et ceux disposant des plus hauts revenus au sein de leur foyer (98%, dont 52%), alors qu'elle est un peu moins marquée parmi les salariés du commerce (83%).

Les **évocations spontanées** associées par les salariés de TPE à leur métier font également ressortir cette satisfaction à travers l'emploi de termes positifs comme « passion », « plaisir », « intéressant », « joie », « sourire », « agréable », « humain », bien que d'autres termes viennent contrebalancer cette vision positive, avec des mentions négatives comme le « stress », la « fatigue », les « difficultés », etc.

S'ils sont globalement satisfaits de leur métier, seuls 44% des salariés de TPE ont le sentiment que leur profession est plutôt valorisée dans la société française (contre 54% plutôt dévalorisée), 36% dans les médias (contre 62%) et 28% par les responsables politiques (contre 69%). Ils pointent d'ailleurs parfois le manque de reconnaissance dont souffre leur profession. Ce sont surtout les salariés âgés de 35 à 49 ans qui regrettent cette dévalorisation, 62% ayant le sentiment que leur profession est plutôt dévalorisée dans la société

française et 72% par les responsables politiques, tandis qu'une courte majorité de jeunes salariés de TPE de 16 à 24 ans, 52%, estiment plutôt que leur profession dispose d'une image valorisée dans la société française. On observe également des disparités selon les secteurs d'activité, les salariés dans le domaine de l'artisanat (hors construction) estimant en général avoir une meilleure image que ceux étant employés par des particuliers et ceux travaillant dans le secteur de la construction. Enfin, notons que le niveau de salaire et le niveau d'étude influent également sur cette perception, les moins bien rémunérés et les moins diplômés faisant davantage état d'une forme de dévalorisation, tout comme ceux se déclarant insatisfaits dans l'exercice de leur métier.

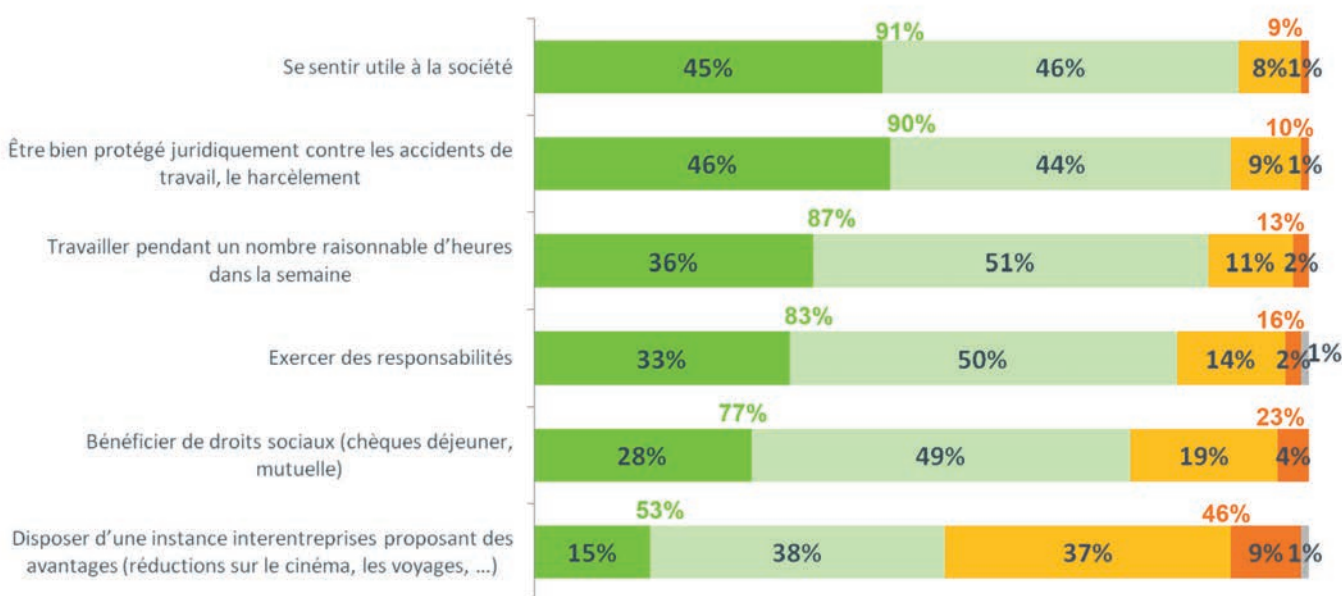
Près d'un tiers des salariés de TPE (31%) a même le sentiment que leur profession est moins valorisée qu'il y a quelques années dans la société française quand 48% estiment que son image n'a pas évolué et seuls 20% qu'elle s'est plutôt revalorisée. Là encore, des divergences d'opinion apparaissent selon l'âge des répondants, 32% des plus jeunes ayant le sentiment d'une meilleure représentation de leur métier contre 39% des plus âgés qui évoquent à l'inverse une moindre valorisation, et selon le secteur d'activité, les salariés de l'artisanat et les employés par des particuliers se retrouvant ici pour convenir d'une plus forte valorisation tandis que ceux travaillant dans la production de services se sentent moins reconnus.

Un intérêt du métier important et réel aux yeux des salariés de TPE, mais des responsabilités sans grande évolution et des salaires et avantages sociaux jugés insuffisants

## Ils jugent également important de se sentir utile à la société

Pour chacun des critères suivants, indiquez s'il est selon vous très important, plutôt important, plutôt pas important ou pas du tout important pour être heureux au travail.

- À tous -



■ Très important

■ Plutôt important

■ Plutôt pas important

■ Pas du tout important

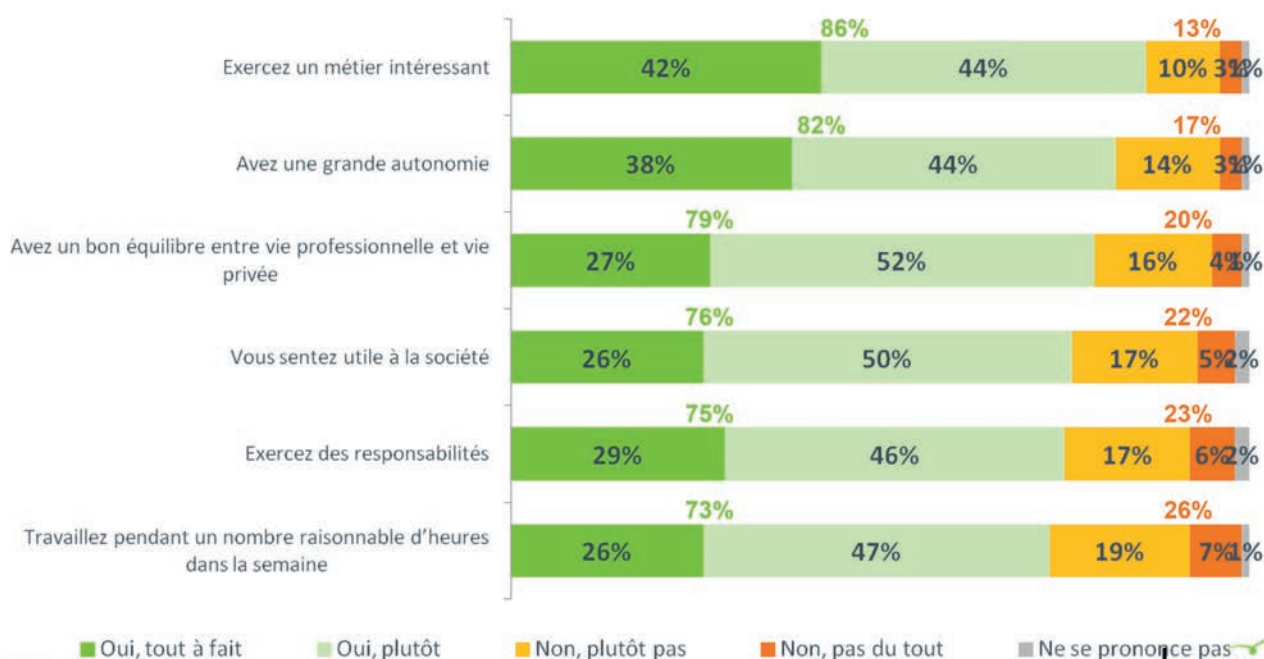
■ Ne se prononce pas



## Les salariés ont le sentiment d'exercer un métier intéressant et utile à la société, avec un bon équilibre vie professionnelle / vie privée...

Et vous personnellement, dans votre situation professionnelle aujourd'hui, vous... ?

- À tous -



■ Oui, tout à fait

■ Oui, plutôt

■ Non, plutôt pas

■ Non, pas du tout

■ Ne se prononce pas

**harris**  
INTERACTIVE

© Harris Interactive

### L'INTÉRÊT DU MÉTIER

Les salariés de TPE estiment avant tout que pour être heureux dans son travail, qu'il est important d'exercer un métier intéressant (98 %, dont 71 % jugeant même cela très important). Tous, ou presque, déterminent l'intérêt du métier comme facteur-clé du bonheur au travail, dans la construction, les salariés du commerce et les plus aisés y accordant encore plus d'importance que la moyenne. Notons que sur ce point décisif, les salariés de TPE se considèrent plutôt comme bien lotis. En effet, 86% déclarent exercer un métier intéressant, dont 42% tout à fait, ce sentiment étant particulièrement partagé par les salariés de l'artisanat et du secteur associatif (respectivement 95% et 93%), ainsi que par les plus diplômés et les plus aisés (respectivement 89% et 98%).

### L'équilibre vie privée / vie professionnelle et les horaires

L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, dont une des composantes principales réside dans des horaires raisonnables, constitue également un facteur clé du bonheur au travail selon les salariés de TPE.

Ainsi, 97% jugent important de parvenir à trouver ce bon équilibre (dont 68% tout à fait) quand 87% considèrent important de travailler un nombre raisonnable d'heures (dont 36% tout à fait).

Certes, les femmes mettent un peu plus l'accent sur ces aspects que les hommes (respectivement 75% et 45% d'entre elles y voient des éléments très importants), mais ces derniers y accordent également une grande importance (63% et 30%).

Globalement, les salariés de TPE apparaissent assez satisfaits sur cette dimension, puisque 79% estiment avoir un bon équilibre vie privée / vie professionnelle (dont 27% tout à

fait) et 73% travailler un nombre raisonnable d'heures dans la semaine (dont 26% tout à fait). Toutefois, les hommes, les salariés du commerce ou les employés à domicile sont un peu moins nombreux à se satisfaire de leur situation personnelle à ce sujet.

Notons qu'en moyenne, les salariés de TPE déclarent travailler 39h par semaine. 40% d'entre eux mentionnent travailler 40 heures par semaine ou plus pour 13% entre 36 et 39 heures, 24% 35 heures et 20% moins de 35 heures.

En règle générale, les hommes mentionnent un volume d'heures de travail plus important que les femmes, de même que les salariés de l'artisanat, du commerce et de l'industrie, plus que les personnes employées par une profession libérale, par des particuliers ou dans le milieu associatif.

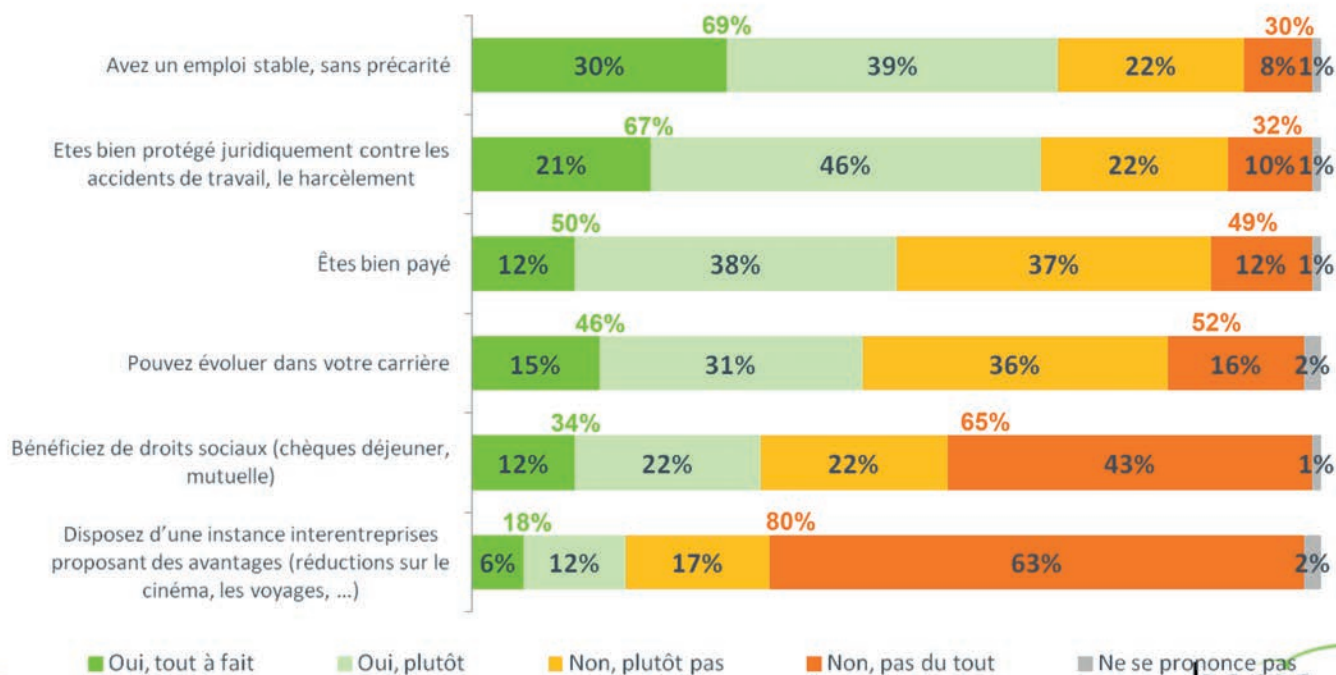
### LA STABILITÉ DE L'EMPLOI ET LA PROTECTION DES SALARIÉS

Les salariés de TPE font, toutes générations confondues, de la stabilité de leur emploi la quatrième composante principale du bonheur au travail (96% l'estiment importante, dont 66% très importante). Or, signe du sentiment de fragilité qui traverse aujourd'hui la société française, 30% des salariés de TPE et même 36% des plus jeunes, 39% des employés par des particuliers et 56% des salariés en CDD - ne considèrent pas qu'ils bénéficient d'un emploi stable, sans précarité. Relevons en revanche que si les femmes désignent la stabilité comme un facteur plus important que les hommes, elles ne déclarent pas dans cette enquête se sentir particulièrement plus vulnérables. Notons également que 32% des salariés de TPE ne se sentent

## ... mais nombreux se sentent mal payés, estiment ne pas avoir évolué et ne pas bénéficier d'avantages sociaux

Et vous personnellement, dans votre situation professionnelle aujourd'hui, vous... ?

- À tous -



© Harris Interactive

harris  
INTERACTIVE

guère bien protégés juridiquement contre les accidents du travail, le harcèlement quand 90% en font une dimension importante (dont 46% très importante).

### LA RÉMUNÉRATION ET LES DROITS ET AVANTAGES SOCIAUX

La rémunération, si elle n'apparaît pas en critère premier, revêt néanmoins une grande importance : 97% estiment que pour être heureux au travail, il est important d'être bien payé et 57% en font même un critère très important. Tous, quel que soit leur type de contrat ou leur niveau actuel de salaire, en font un critère majeur. Les avantages sociaux comme les chèques déjeuner ou la mutuelle (77%, dont 28%), ainsi que les avantages émanant d'une instance interentreprises proposant des tarifs intéressants pour les loisirs et les vacances (53%, dont 15%) sont jugés moins importants mais guère complètement secondaires, notamment chez les femmes, les plus jeunes et les employés par des particuliers. Or, sur ces points, les salariés de TPE ne sont pas unanimement satisfaits. Ce sont en effet les conditions salariales et les droits et avantages sociaux qui aujourd'hui sont les plus décriés par les salariés de TPE.

Ainsi, 49% estiment ne pas être bien payés, 65% ne pas bénéficier de droits sociaux (chèques déjeuner, mutuelle) et 80% ne pas disposer d'une instance interentreprises proposant des avantages sur des sorties et loisirs.

Plus des deux-tiers (69%) considèrent en outre que le salaire qu'ils touchent est inférieur à ce qu'ils devraient être payés quand 30% jugent qu'il est au bon niveau et seulement 1% supérieur à ce à quoi ils pourraient prétendre.

Tous ont majoritairement le sentiment d'être actuellement sous-payés, particulièrement dans le secteur du commerce (74%) et parmi ceux vivant dans un foyer avec des revenus inférieurs à 1200€ nets par mois (80%).

Interrogés sur ce dont ils devraient selon eux bénéficier comme salaire, ces salariés mentionnent un salaire mensuel moyen de 1946 euros, soit significativement plus que ce qu'ils sont payés aujourd'hui. 20% citent un salaire mérité de moins de 1400€, 29% un salaire entre 1400 et 1800€, 24% un salaire entre 1801 et 2300€ et 24% un salaire supérieur à 2300€. Les hommes (2132€ contre 1657€ pour les femmes), les salariés de 35-49 ans (2104€) et *a fortiori* de 50 ans et plus (2165€ contre 1494€ pour les plus jeunes) les salariés de la région parisienne (2196€ contre 1887€ en province) et les salariés de l'industrie (2263€ contre 1387€ pour les employés par des particuliers) ont des prétentions salariales plus importantes que la moyenne.

En étudiant leurs espérances en matière de salaire comparaison faite entre le salaire qu'ils touchent et celui qu'ils souhaitent, ils demandent une augmentation en moyenne de 400€ par mois, croisant ainsi nos revendications du SMIC à 1700€ base mini des grilles de salaire et d'un 13ème mois.

## L'AUTONOMIE, LES RESPONSABILITÉS ET L'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Autres points potentiels de crispation : si les répondants estiment important le fait de disposer d'une grande autonomie (94 %) et, dans une moindre mesure, d'exercer des responsabilités (83 %) et se sentent en général autonomes et responsables dans l'exercice de leur profession (82 % pour le premier point et 75 % pour le second),

cette autonomie et ces responsabilités ne s'accompagnent pas suffisamment à leurs yeux d'une évolution possible dans le métier : en effet, seuls 46 % estiment pouvoir évoluer dans leur métier (dont 15 % tout à fait) quand cela demeure important pour 93 % d'entre eux, et même très important pour un peu plus d'un salarié de TPE sur deux (51 %). L'autonomie et les responsabilités sont particulièrement importantes aux yeux des plus âgés, qui ont le sentiment d'en bénéficier, tandis que les plus jeunes jugent plus que la moyenne important de pouvoir évoluer dans leur métier, point sur lequel ils apparaissent aujourd'hui plutôt satisfaits (61 %) alors que ceux âgés de 35 à 49 ans n'ont pas majoritairement le sentiment de pouvoir faire progresser leur carrière (41 %).

## LE SENTIMENT D'UTILITÉ À LA SOCIÉTÉ

Enfin, notons que si les premières préoccupations pour être heureux au travail apparaissent assez personnelles, les salariés de TPE éprouvent également très majoritairement

le besoin de se sentir utile à la société (91 %, dont 45 %). Sur ce point, cela est chose faite pour plus des trois-quarts d'entre eux (76 %, dont 26 % tout à fait). Cela est particulièrement valorisé (94 %) et ressenti (86 %) par les salariés du secteur associatif, de l'économie sociale et solidaire.

## DES SALARIÉS DE TPE QUI ATTRIBUENT NOMBRE DE MISSIONS AUX SYNDICATS ET RECONNAISSENT LEUR RÔLE

36 % des salariés de TPE déclarent faire confiance aux syndicats pour défendre leurs intérêts contre 37 % qui ne leur font plutôt pas confiance, et 27 % pas du tout confiance.

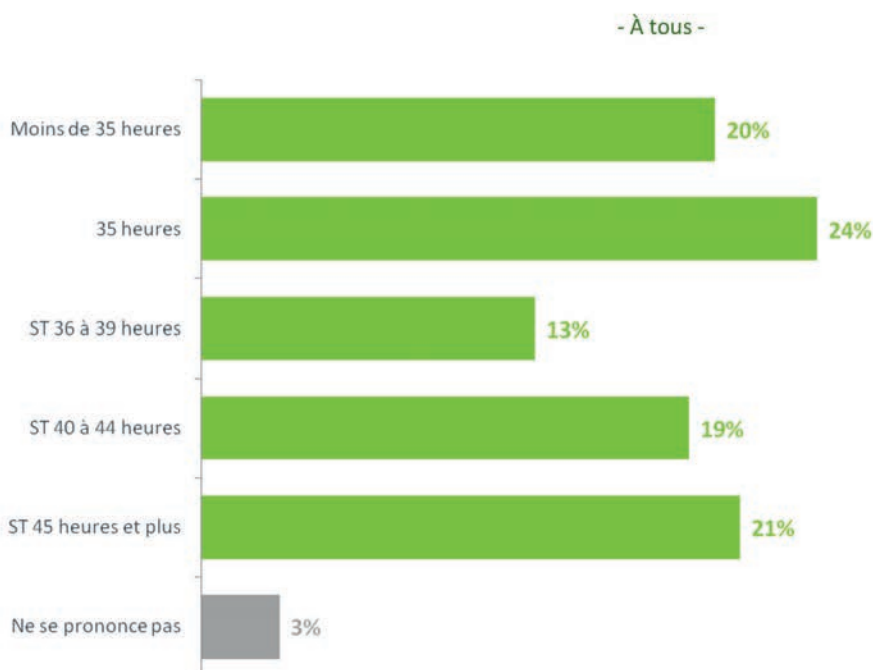
Dans le détail, on constate que les jeunes de 16 à 24 ans interrogés (50 %), les salariés du Nord-Ouest (43 %) ainsi que les salariés les moins bien rémunérés (43 %), ainsi que logiquement ceux se déclarant proches d'un syndicat (50 %), mentionnent un peu plus leur confiance dans les syndicats pour la défense de leurs intérêts.

En revanche, la méfiance est forte parmi les plus âgés (69 % des 35-49 ans et 71 % des 50 ans et plus), les salariés de région parisienne (69 %), ceux du commerce (69 %), les plus aisés (81 %), les moins diplômés (70 %), les personnes pas satisfaites dans leur métier (70 %) et ceux ne se sentant proches d'aucun syndicat (78 %).

Pour les répondants, les missions des syndicats de salariés sont assez larges : en effet, ils estiment

## 40% des salariés de TPE déclarent travailler plus de 39 heures par semaine

En général, combien d'heures travaillez-vous par semaine ? (question ouverte numérique)



Moyenne :

39heures/  
semaine



prioritairement que leur rôle est de soutenir le salarié en cas de risque de conflit avec l'employeur.

(93 % considèrent que cela est du ressort des syndicats, dont 54 % qui estiment même qu'il s'agit là d'un rôle prioritaire).

Plus largement d'être un médiateur dans l'entreprise en cas de conflit (91 %, dont 51 %).

Mais aussi d'apporter une aide et un conseil juridique (91 %, dont 48 %), de défendre les droits individuels des salariés en termes de formation, de déroulement de carrière (90 %, dont 46 %).

Ou encore de permettre aux salariés de participer à la négociation des intérêts collectifs au niveau national (93 %, dont 43 %).

Près des trois-quarts les désignent également comme un partenaire important à l'échelle régionale et locale sur les questions de mutuelles, de comités d'entreprises, etc. (72 %, dont 24 %).

S'ils indiquent faire moins confiance aux syndicats, constatons que les salariés les plus âgés leur affectent pourtant autant de missions que les plus jeunes, particulièrement concernant l'aide juridique. En dépit de cela, il existe quand même une corrélation entre la confiance dans les syndicats et le fait de voir ces missions comme du ressort des organisations de salariés. Les salariés de TPE dans l'industrie, du fait sans doute d'une plus grande implantation historique dans ce secteur, ont davantage tendance que la moyenne à attribuer ces différents rôles aux syndicats de salariés.

Notons également que les salariés en CDD semblent

avoir des attentes plus élevées, tout comme ceux disposant d'un Bac +2.

En dépit de leur confiance limitée, 75 % des salariés de TPE sont d'accord pour dire que « les syndicats sont utiles pour les grandes négociations au niveau national »

Et 62 % qu' « ils fournissent une assistance indispensable aux salariés »

Ou encore 60 % qu' « ils permettent de faciliter le dialogue social dans l'entreprise »

Et qu' « ils permettent aux salariés de trouver des lieux d'écoute et de conseil partout sur le territoire »

Mais 64 % les associent également à des problèmes fréquents dans l'entreprise (dont 21 % tout à fait d'accord) quand 48 % ne les jugent utiles qu'en cas de conflit. En creux, on lit donc des critiques sur leur moindre implantation locale par rapport à leur présence nationale ou sur l'absence de constructivité dans le dialogue.

Plus l'on fait confiance aux syndicats pour défendre ses intérêts, plus on leur reconnaît ces différentes qualités.

C'est pourquoi les jeunes sont plus souvent d'accord avec ces différentes affirmations tandis que les plus diplômés sont plus négatifs à l'encontre des organisations syndicales.

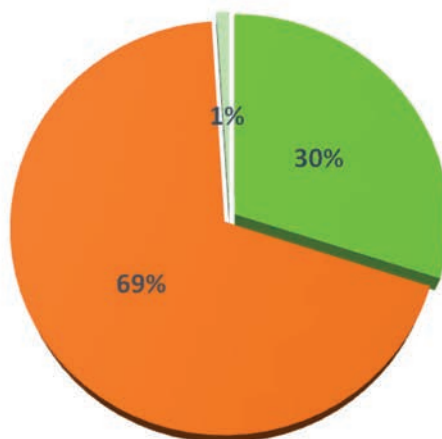
Ainsi, 47 % se disent prêts à adhérer à un syndicat pour défendre leurs intérêts et ceux de leurs collègues<sup>1</sup>, mais 37 % sous certaines conditions.

Les principales conditions posées sont l'a-politisme du syndicat, son caractère non partisan et

## Deux salariés de TPE sur trois jugent que leur salaire est inférieur à ce qu'ils devraient avoir

Pensez-vous que votre salaire... ?

- À tous -



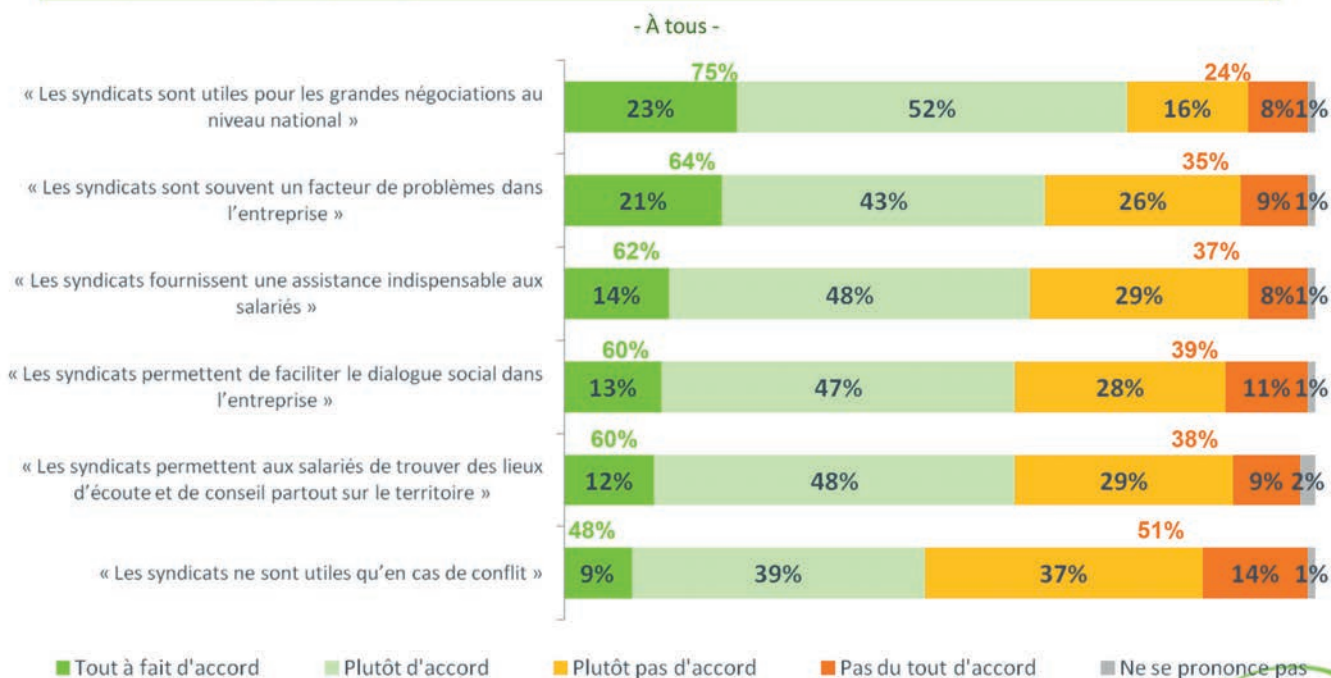
■ Correspond à ce que vous devez être payé  
■ Est supérieur à ce que vous devriez être payé

■ Est inférieur à ce que vous devriez être payé  
■ Ne se prononce pas



## Les salariés de TPE sont d'accord pour dire que les syndicats fournissent une assistance indispensable aux salariés

Voici différentes affirmations sur les syndicats de salariés. Pour chacune d'entre elles, indiquez si vous êtes tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout d'accord.



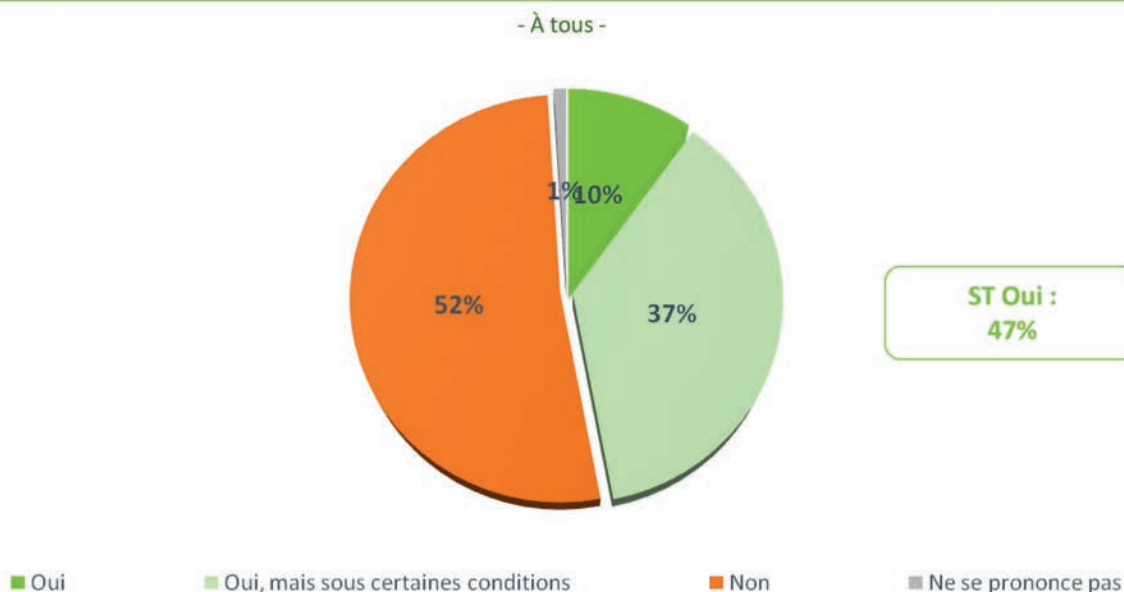
non idéologique, mais également son caractère constructif, le coût de la cotisation et l'implantation locale. Notons que les plus susceptibles aujourd'hui de pouvoir envisager d'adhérer à un syndicat sont les jeunes de 16 à 24 ans (55%), les salariés de région parisienne (55%), les employés au service d'un particulier (54%), ceux de niveau Bac (55%), disposant d'un revenu entre 1400 et 1900€ nets

mensuels ainsi que ceux qui font confiance aux syndicats pour défendre leurs intérêts (71% contre 34% de ceux qui ne leur font pas confiance).

*1 On le sait, il s'agit d'une déclaration « à froid » ne reflétant pas le potentiel réel. La structure des répondants et les motivations sont les aspects les plus intéressants de cette part de questionnaire.*

## 47% des salariés de TPE se déclarent prêts à adhérer à un syndicat, la plupart d'entre eux posant néanmoins des conditions préalables

Enfin, vous personnellement, seriez-vous prêt à adhérer à un syndicat pour mieux défendre vos intérêts et ceux de vos collègues ?



## Les conditions posées par les salariés de TPE pour adhérer à un syndicat

Quelles sont les conditions qui devraient être réunies pour que vous adhérez à un syndicat ?

- À ceux qui disent qu'ils seraient prêts à adhérer à un syndicat sous certaines conditions -



Le nuage de mots est automatiquement généré à partir de l'exhaustivité des réponses spontanées à la question ouverte. La taille d'un mot dans le visuel représente sa fréquence d'utilisation : le mot écrit en plus gros caractères est celui qui a été le plus utilisé par les sondés dans leurs réponses. L'emplacement d'un mot au sein du nuage n'a pas de signification particulière, pas plus que sa couleur.